

**Session du 15 avril 2011**  
**« Quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ? »**  
**Intervention de Joël Le Balc'h**  
**Groupe CGT**

---

La CGT a approuvé le 7 avril dernier en séance de la commission 6 les trois saisines de la Région dans le cadre de l'élaboration des futurs schémas régionaux.

Cette approbation a été faite dans des conditions plus que difficiles sur des documents élaborés dans l'urgence et à peine finalisés : des paragraphes ont été terminés en séance, d'autres écrits ultérieurement. Pour la CGT, ces conditions de travail, ces modalités de dialogue social ne sont pas satisfaisantes.

Les conseillers n'ont pu avoir le temps et le recul et la prospection à la réflexion.

Après consultation de nos instances, je voudrais faire part l'assemblée de quelques remarques sur la saisine « Les sorties sans qualification du système éducatif : quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ? ».

Cette jeunesse en souffrance, méritait mieux !

Cette saisine inscrite dans le schéma régional des jeunes méritait plus qu'une réflexion somme toute inaboutie, présentant surtout les facteurs du décrochage.

Cette saisine aurait nécessité pour le moins d'auditionner les principaux acteurs concernés par le phénomène de décrochage : les jeunes eux-mêmes et les représentants de la communauté éducative.

Parmi eux figurent les enseignants ; le rapport pointe les facteurs aggravants liés au système éducatif, la référence est faite page 7 à l'OCDE mais pas celle aux tailles dans les effectifs de la fonction publique – rappelons que depuis 5 ans c'est 60 000 postes supprimés !

Autre lacune, les facteurs sociaux de décrochage ne sont pas abordés ou si peu et dangereusement mélangés : pauvreté, immigration, déménagement et rythmes familiaux mis à équivalence.

Pour illustrer le temps qui a manqué pour proposer un avis élaboré, celui-ci pointe « par ailleurs, en raison du constat d'échec de la mise en place du collège unique, une réforme est actuellement envisagée ».

Que veut dire le CESER et à partir de quelle réflexion et pour s'orienter vers quoi ? Et ce constat est-il également et entièrement partagée par tous les membres de notre assemblée ?

Dernière remarque relative à la préconisation n°11 : l'élargissement du champ du livret de compétences scolaires au champ des « petits boulots ». Qui juge les compétences en matière de « petits boulots », l'employeur seul ? Et avec quels critères : la docilité ? la serviabilité ? certains codes vestimentaires ?

La CGT pense que le rapport est inabouti ; elle reconnaît avoir travaillé le nez dans le guidon comme les autres membres de la commission 6 et le bureau du CESER qui aurait pu envisager que l'avis ne soit pas mis au vote ce jour.  
Le groupe CGT votera contre ce rapport.